

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de Messieurs LECRIVENT et VIDAL, de Mesdames RIVELON et CUGNY, absents excusés, de Madame WATTEZ ayant donné pouvoir à M. le Maire.  
Présidence de Monsieur Marc SARPAUX, Maire

\*\*\*\*\*

1°) Monsieur le Maire informe le Conseil de la démission de M. Eric LECRIVENT de ses fonctions d'adjoint et de conseiller municipal. Il précise qu'il appartient à l'élu, en sa qualité d'adjoint, d'en saisir M. le Préfet.

2°) Un conseiller demande que les convocations aux réunions lui soient adressées en support papier.

3°) Prends connaissance du contenu de la convention d'avance de trésorerie et de transfert des excédents dans le cadre de la prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2019, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

4°) L'autorise également à signer la convention de mise à disposition du tracteur Kubota et de la rampe d'accès avec la Communauté de Communes.

5°) Décide de reprendre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 la compétence « défense incendie » précédemment déléguée au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région d'Ambleteuse, ceci suite au transfert de la compétence Eau à la Communauté de Communes.

6°) Le Conseil procède à la revalorisation des tarifs des deux campings municipaux pour la prochaine saison. M. le Maire fait observer que les recettes perçues cette année sont équivalentes à 2017.

7°) Accepte d'instituer un droit de préemption sur les fonds de commerce, les fonds artisanaux ou les baux commerciaux lorsqu'ils sont aliénés à titre onéreux.

8°) M. le Maire suggère qu'une seule réception soit organisée pour l'inauguration de la nouvelle mairie et la traditionnelle cérémonie des vœux.

9°) Informe le conseil du départ en retraite de Madame DUFOSSÉ le 31 décembre prochain, remplacée par Madame THUILLIER.

10°) Fait savoir que Mme THUILLIER sera, quant à elle, remplacée par Madame PLUQUET pour l'entretien de l'école primaire, de la mairie et le fonctionnement de la cantine.

11°) Sont évoqués :

- le recensement de la population à compter du 17 janvier et la désignation des agents recenseurs,
- la visite du presbytère et la nécessité de contrôler sa toiture,
- la requête présentée au Tribunal Administratif par M. Dominique DELATTRE sollicitant l'annulation d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour une parcelle située rue de la Forge.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Marc SARPAUX

